

Protection anti-chute pour portails pivotants

Les exigences de sécurité européennes pour le marquage CE des nouvelles installations de sécurité sont renforcées. Cela ne signifie toutefois pas que les portails existants dotés d'un marquage CE sont soudainement dangereux. Mais qu'est-ce que cela signifie exactement en termes de changements pour les portails pivotants ? Voici les principales améliorations :



Protection anti-chute pour portails pivotants

Les portails pivotants sont grands et lourds et si l'un d'eux devait tomber, les conséquences pourraient être critiques. C'est pourquoi la nouvelle norme stipule qu'en cas de défaillance ou de rupture d'une charnière d'un tel portail, le battant ne doit jamais tomber. Pour remédier à ce problème, un câble de sécurité a été ajouté aux portails pivotants. Ce câble en acier inoxydable est dissimulé entre le battant et le poteau et est donc à peine visible.

Informations supplémentaires

Si vous souhaitez en savoir plus sur le marquage CE ou entrer en contact avec l'un de nos experts, rendez-vous sur heras.fr/CE.